

Image not found or type unknown



astreintes 15jours par mois

Par **jean ri**, le **12/05/2009** à **09:19**

bonjour à tous

j'ai rdv pour signé un contrat de travaille

entreprise de 20 personnes ,industrie ,réparation naval

il ya 15 jours astreintes par mois de 19h à 8h (140 h ~)

j'ai l'intention de demmandé une prime de 200 euros ~ ,
rien que pour l'astreinte,de mise en disponibilité.

la somme est elle juste ,est ce que doit etre écrit sur le contrat de travaille? et passé en prime
?

ou négocié dans le salaire

merci de vos réponses